

Salle Achille Bex

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze et le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle Achille Bex, après convocation légale le 12 juin 2015, sous la Présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire.

Étaient présents :

Mmes LACROIX-PEGURIER Marie-Élisabeth, LOSMA Rose-Marie, LAVASTRE Marie-Hélène, Mrs BENAZECH Jacques, AUBERT Richard, BARSSE Francis, MONTCHAUZOU Alain, adjoints.

Mmes LEDUC-LAURENS Christiane, LOPEZ Martine, LAFFONT Cécile, MACH-DESJARDIN Antoinette, SALVIGNOL Caroline, BOUVIER Sylvie, DORADO-HIREL Valérie, DUMONT-CITTERIO Lucienne ; Mrs MATHIEU Pierre, MAHIEU Grégory, CLAVERIA André, FUMAT Jean-Louis, RODIER Paul, TELLO Jacky, RAMIRER Régis, MOULIN Jean-François, BALERIN Jean Paul, GESP Alexandre, conseillers municipaux.

Procurations :

TOUET Magalie

à MARTINEZ Antoine,

CARRETIER Evelyne

à MAHIEU Grégory,

GONZALEZ-BRUSQ Catherine

à DORADO-HIREL Valérie.

À la majorité des suffrages, Mme Martine LOPEZ a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

➡ 13 questions sont portées à l'ordre du jour.

Question n° 1

Objet : Subventions aux Associations Sportives

Les subventions pour l'année 2015 qui pourraient être attribuées aux associations sportives :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
A.C.C.A. (Chasse)	5 320.00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Vol à voile	700.00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Vol Moteur	2 375.00 €		
Aérodrome de Bédarieux La Tour	235.00 €		
Airsoft des Hauts Cantons (nelle association)	140.00 €		
Aïkido Torii Ryu	400.00 €		S/Réserve statuts
Arts Martiaux Bédarieux	6 650.00 €		
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 615.00 €		
Asso Sportive LEP F. Léger	475.00 €		
Asso Sportive Notre Dame	380.00 €		
Badminton	300.00 €		
Basket Club Athlétique Bédarieux	1 850.00 €		
Bédarieux - Le Bousquet d'Orb Volley-ball	4 500.00 €		
Bédarieux Boxe Française et Canne d'Arme	2 930.00 €		
Bédarieux Nautic Club	2 000.00 €		
Bédarieux Course Nature	600.00 €		
Club Athlétique Bédaricien Gymnastique	1 425.00 €		
Cyclo Club Bédarieux	475.00 €		
Entente Bouliste Bédaricienne	1 900.00 €		

Hand Ball Club Bédarieux Hauts Cantons	1 500.00 €		
Jeunes au Pays d'Orb	950.00 €		
Les Ailes au Cœur d'Orb	200.00 €		
Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	2 200.00 €		
Modélisme Naval	100.00 €		
Randonnée Pédestre Sportive	200.00 €		
Rugby Club Athlétique Bédarieux Pays d'Orb	23 750.00 €		
Sté de Pêche	475.00 €		
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 800.00 €		
Union Sportive Bédaricienne Pays d'Orb	14 250.00 €		
Total	81 695.00 €		

Total 2015 : 81 695.00 €

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 pour les associations sportives.

Messieurs BARSSE et BENAZECH annoncent qu'ils ne participeront pas au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 2

Objet : Subventions aux Associations Culturelles

Les subventions pour l'année 2015 qui pourraient être attribuées aux associations culturelles :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subventions Except. Proposée	Observations
Arts Plastiques "l'Œil et la Main"	1 400.00 €		
Ass. Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hts Cantons	1 700.00 €		
Amis du Patrimoine Culturel Catholique de La Paroisse de Notre Dame des Lumières (nelle Association)	140.00 €		
Bédarieux Informatique et loisirs	700.00 €		
Bonsaï Club du Pays d'Orb	400.00 €		
Cercle Généalogique des Hauts Cantons	800.00 €		
CEPO (Centre Polyphonique)	10 000.00 €		
Chorale Chœur d'Orb	620.00 €		
Club des Chiffres et des Lettres	400.00 €		
Ciné-Club	1 500.00 €		
Comité de Jumelage Bédarieux, Hérépian, Lamalou/Leutkirch	2 600.00 €		
Comité de Jumelage Bédarieux / Ouarzazate	2 000.00 €		s/réserve dossier
Groupe Polyphonique Notre Dame	800.00 €		
Ensemble Vocal « à travers Chants »	160.00 €		
Guingoï Folk	2 500.00 €		
Harmonie Bédaricienne	5 800.00 €		
La Comédie du Causse	800.00 €		
La Dame au Cœur d'Orb	900.00 €		
Les trois Orgues	2 300.00 €		

Les Trinacriens (nelle assoc)	140.00 €		
Mémo'Art	750.00 €		
Mégavolt/Band' A Part	800.00 €		
Photo-Club Objectif-Image	800.00 €		
Raïces Flamencas	1 045.00 €		
Sté Philatélique de Bédarieux et des 3 Vallées	300.00 €		
Résurgence Etude Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine	1 200.00 €		
Total	40 555.00 €		

Total 2015 : 40 555.00 €

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 pour les associations culturelles.

Monsieur CLAVERIA annonce qu'il ne participera pas au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 3

Objet : Subventions aux Associations du Secteur Economique

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations du secteur économique.

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
A.B.C. (Commerçants)	8 950.00 €		
C.F.D.T.	570.00 €		
C.G.T.	3 325.00 €		
DETECT (nelle assoc)	140.00 €		
SOLIDAIRES	741.00 €		s/réserve de dossier
Syndicat Vins de la Vallée Orb	2 500.00 €		s/réserve de dossier
Total	16 226.00 €		
Total 2015 : 16 226.00 €			

Monsieur AUBERT et madame HIREL annoncent qu'ils ne participeront pas au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 4

Objet : Subventions aux Associations Sociales

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations sociales :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
Association Bédaricienne contre la Myopathie	700.00 €		
C.L.I.C	2 903.85 €		
Donneurs de Sang	1 283.00 €		
Episode	665.00 €		s/réserve de dossier
Foyer Seniors Hauts Cantons	1 700.00 €		
Info Don 34	200.00 €		
Les Marronniers	760.00 €		
Ligue contre le Cancer	300.00 €		
Resto du Cœur	1 100.00 €		
Retraités SNCF	800.00 €		
Secours Catholique	1 500.00 €		
Souffle d'Orb	240.00 €		
Total	12 151.85 €		
Total 2015 : 12 151.85 €			

DÉBAT :

Monsieur CLAVERIA annonce qu'il ne participera pas au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 5

Objet : Subventions aux Associations Diverses

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations diverses :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
Animaux Abandonnés	1 500.00 €		
A.P.C (Amicale Personnel Communal)	4 000.00 €		
A.T.T.A.C	475.00 €	1 500.00 €	
Bon Débarras Ressourcerie	700.00 €		
Collectif Non Violence	760.00 €		
Comité Quartier Cassagnes	380.00 €		
Comité Quartier Château SACO	380.00 €		
Comité Quartier La Plaine	380.00 €		s/réserve de dossier
Comité Quartier Roc Rouge	380.00 €		
Comité Les Jardins du Viaduc	380.00 €		
Comité Quartier Tantajo	380.00 €		
Les Causses Vivants	380.00 €		
Total	9 715.00 €	1 500.00 €	

Total 2015 : 11 215.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 6

Objet : Subventions aux Associations du Secteur Scolaire.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations du secteur de l'Enseignement :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
A.P.E.L. Le Parterre Primaire	627.00 €		
A.P.E.M.A.	180.00 €		
F.C.P.E.	1 520.00 €		
Foyer Social Educatif Collège Fd Fabre	150.00 €		
La Locomotrice	170.00 €		
LATULU	900.00 €		
Le Roi Lire – Joliot Curie	245.00 €		
Lire et Grandir - LW Maternelle	200.00 €		
Maison des Lycéens LP FD LEGER	670.00 €		
Total	4 662.00 €		

Total 2015 : 4 662.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 7

Objet : Subventions aux Associations du Secteur de l'Enfance

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations du secteur de l'Enfance :

Associations du Secteur Enfance

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
Eclaireurs de France	380.00 €		
O.R.B (Ose Respire Bouge)	140.00 €		
Service Bédaricien Restauration	70 000.00 €		
Total	70 520.00 €		

Total 2015 : 70 520.00 €**VOTE : UNANIMITÉ**

En préambule Madame PEGURIER annonce la création du Réseau intercommunal d'assistantes maternelles, qui va épauler les professionnels et dynamiser ce secteur.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a l'intention de mutualiser les services de l'enfance et les musées du territoire.

Question n° 8

Objet : Subventions aux Associations du Secteur Petite Enfance

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations du secteur Petite enfance :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except Proposée	Observations
Nuage et Polochon	57 600.00 €		
Los Pichots	285.00 €		
Total	57 885.00 €		
Total 2015 : 57 885.00 €			

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 9

Objet : Subventions aux Associations d'Anciens Combattants

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations d'Anciens Combattants :

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Exce Proposée	Observations
Amicale des Anciens Marins	225.00 €		
A.R.A.C.	225.00 €		
Combattants et Prisonniers de Guerre	225.00 €		
F.N.A.C.A.	525.00 €		
Médailleurs Militaires	225.00 €		s/réserve de dossier
Souvenir Français	370.00 €		
Ste Entraide Légion	730.00 €		
Total	2 525.00 €		

Total 2015 : 2 525.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 10

Objet : Subventions aux Associations « Sécurité et Prévention »

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2015 qui pourraient être attribuées aux associations « Sécurité et Prévention ».

ASSOCIATIONS	Subventions Proposées 2015	Subvention Except. Proposée	Observations
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 615.00 €		s/réserve de dossier
Total	1 615.00 €		

Total 2015 : 1 615.00 €**VOTE : UNANIMITÉ**

Question n° 11

Objet : Création d'une classe du dispositif « Scolarisation des moins de trois ans ».

Par un courrier du 27 Mai 2015 faisant suite à son accueil en mairie le 9 avril 2015, par le Maire et moi-même, l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription de Bédarieux nous informe de la décision de création d'un poste « scolarisation des moins de trois ans » à Bédarieux. Le cadre de cette action est défini par la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012.

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a pris cette décision lors des opérations de carte scolaire. Ce poste sera implanté à l'école maternelle « Langevin Wallon ».

La création de cette classe nécessitera un local adapté, qui existe déjà au sein de l'école Langevin Wallon maternelle qui mettra à disposition de l'enseignant une des trois classes de l'établissement. La ville assurera la présence régulière d'une ATSEM à mi-temps (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), l'aménagement de l'espace ainsi que le matériel et les jeux adaptés à l'âge de ces enfants.

Le poste sera opérationnel à la rentrée de septembre 2015. Il s'agira d'une « classe passerelle » qui pourra accueillir jusqu'à 16 élèves simultanément en 2015/2016, le démarrage de la classe pouvant se faire avec 10 ou 12 élèves.

La scolarisation d'un enfant avant trois ans est une chance pour lui et pour sa famille. C'est une première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

C'est en toute concertation avec les services de l'Education Nationale et les autres services (PMI, CAF...) que nous proposons d'accueillir les enfants de cette classe d'âge uniquement sur le temps scolaire c'est à dire cinq demi-journées par semaine.

Les enfants seront donc accueillis de 9h00 à 12h00, et l'enseignant préparera une charte régissant le bon fonctionnement de la classe, en particulier la fréquentation régulière de la classe et l'implication des parents dans le dispositif.

Le comité constitué et piloté par l'IEN est seul apte à accepter les candidatures des parents qui seront adressés par la PMI, les enseignants qui ont connaissance des familles et des fratries, la crèche ou encore le CCAS – Maison de l'Enfance de Bédarieux. Les familles peuvent bien sûr candidater directement.

Les critères d'accueil sont définis par l'éducation nationale et seront axés sur la difficulté des enfants et/ou des familles ainsi que sur l'âge de l'enfant.

La Maison de l'enfance recueillera les demandes d'inscription et vérifiera la complétude du dossier.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir :

- Approuver la création du poste de scolarisation d'enfants de moins de trois ans au sein de l'école maternelle « Langevin Wallon »,
- Approuver la mobilisation des moyens supplémentaires générés par ce poste.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 12**Objet : Opération ticket jeunes 2015**

Le Service Enfance-Jeunesse renouvelle l'opération Ticket Jeunes. Ce dispositif qui se déroule pendant l'été permet aux jeunes Bédariciens de pratiquer des activités ludiques et sportives à Bédarieux ou en proximité.

Grâce au Ticket Jeunes, les participants peuvent pratiquer des loisirs connus ou à découvrir, qu'ils pourront ensuite exercer à titre associatif au cours de l'année. L'opération crée ainsi de nouveaux liens entre le jeune et sa ville ou la proximité.

Ces activités sont préparées par le Service Enfance Jeunesse en collaboration avec de nombreux partenaires majoritairement associatifs.

Cette année, plusieurs communes de la Communauté Grand Orb ont choisi de mettre en œuvre l'action directement. En 2016, l'action Ticket Jeunes sera peut-être portée par la communauté de communes.

Le Ticket serait destiné à un public de 11 à 18 ans, l'année de naissance faisant foi.

Les activités s'adresseront à tous : la base nautique de Lunas, le parcours dans les arbres, l'escalade ou la via ferrata, le canoë kayak ou le canyoning, comme nouveauté l'atelier handball et toujours le cinéma et une manifestation culturelle de la ville.

Par ailleurs, le Ticket Jeunes ouvre toujours droit à une réduction de 10 € sur l'adhésion à une association Bédaricienne. Cette action ayant du succès auprès des jeunes, nous proposons de la reconduire.

Le Ticket Jeunes s'adresserait à 130 jeunes.

Nous vous proposons un tarif unique de 15 € en légère diminution puisqu'il y aura un peu moins d'activités.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ✚ Approuver la mise en œuvre de l'opération Ticket Jeunes pour 2015,
- ✚ Approuver la mise en œuvre d'un ticket unique pour les 11/18 ans au tarif de 15 Euros,
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à « Ticket Jeunes » et notamment les conventions passées avec les différents prestataires retenus.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 13

Objet : Vente de documents éliminés.

Dans le cadre de la gestion de ses collections, la Médiathèque Max Rouquette retire régulièrement des rayonnages un certain nombre de documents : des livres, des revues, des CD, pour diverses raisons : ancienneté, obsolescence physique ou intellectuelle, arrivée de nouvelles acquisitions remplaçant les anciennes. Cette fonction « élimination » est normale et inhérente à toute médiathèque et fait partie intégrante de la politique documentaire de l'établissement.

Dans le cadre du déclasserment des documents, plusieurs solutions sont possibles :

- Dons à des structures communales ou associatives de la commune ou de la communauté de communes Grand Orb : bibliothèque d'écoles, de centre de loisirs, maisons de retraite ;
- Dons des doublons aux autres bibliothèques de la communauté de communes ;
- Pilon et mise en déchetterie des ouvrages défectueux ou de ceux qui n'ont pas été vendus et/ou donnés. Une liste de ces documents est établie et conservée à la médiathèque. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la médiathèque.
- Ventes des documents une fois par an. L'achat de ces ouvrages est réservé aux particuliers, dans la limite de vingt documents par personne. Le produit de la vente est réaffecté au budget de la médiathèque en cours d'année et servira à l'acquisition de nouveautés. L'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque.
- Tarifs de vente :

✓ - Revue	0,20€
✓ - Livres format poche	0,50€
✓ - Albums jeunesse, BD	1€
✓ - Romans grand format, documentaires	2€
✓ - Beaux-livres	5€

Ces prix seront intégrés au recueil des tarifs de la Ville de Bédarieux.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ✚ Autoriser le déclasserment des documents provenant de la médiathèque Max Rouquette, qui sont obsolètes et dont les informations sont dépassées ou incorrectes ; usés, détériorés, périmés ; redondants (plusieurs exemplaires) ; qui ont fait l'objet d'une réédition ; devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs (taux de rotation très faible) et/ou ne sortent jamais.
- ✚ Autoriser la responsable du service médiathèque à détruire les documents ci-dessus désignés.
- ✚ Autoriser le Maire à faire don des documents déclassés provenant de la médiathèque aux structures communales susmentionnées.
- ✚ Autoriser la responsable du service à organiser la vente au public des documents déclassés n'ayant pu faire l'objet d'un don, à condition qu'ils respectent l'une des conditions sus-énumérées.

VOTE : UNANIMITÉ

En conclusion, Monsieur le Maire présente à l'assemblée monsieur Francis Marty, une des personnes référentes du projet « Espace Bien-être à Bédarieux ».

Ce dernier remercie le Conseil Municipal pour son invitation et souligne le travail de madame Henriette Vialles au sein de la Ligue contre le cancer, son abnégation et sa discrétion. Il fait part au public du grand projet, mené conjointement avec le professeur Pujol, qui consiste à monter un réseau des centres Bien-être dans le département de l'Hérault.

Il appuie sur la nécessité de l'accompagnement des malades souffrant de cancer, vu que chaque année on dénombre 360 000 cancers nouveaux, 100 par jour, 6000 par an dans l'Hérault, d'où l'importance de l'opération.

Il déplore que trop souvent l'arrière-pays est oublié, d'autant plus que la chirurgie opératoire se développe rapidement et les séjours en hôpital raccourcissent, suite à quoi on laisse des malades dans une situation difficile.

Le projet de création d'un espace bien-être consiste à ouvrir un local unique où on dispense des soins de support qui viennent en complément à ceux prodigués par les généralistes, infirmières et cliniques (soutien psychologique, soins esthétiques pour se rapprocher son image, soutien physique pour se reconstituer, soutien social, car ces maladies font des ravages au niveau social...).

Il rapporte les impressions du professeur Pujol qui fut ému de voir un tel consensus et l'adhésion de la collectivité lors de la présentation du projet au Conseil Communautaire.

Il explique à l'assemblée qu'un local sera mis à la disposition de la Ligue contre le Cancer à Bédarieux, rue Saint Alexandre. Quant au financement, le budget de fonctionnement sera couvert par des fonds de dotation des entreprises (éligible aux déductions fiscales) et via le mécénat.

Concernant les moyens humains – l'accueil sera animé grâce aux bénévoles. Le centre sera ouvert tous les jours pendant au moins 10 mois par an. La Ligue choisira l'esthéticienne et le professeur de gymnastique qui seront à disposition des malades traités.

C'est une première pour le département. Bédarieux sera en avance même sur Montpellier.

A la rentrée, L'Espace Bien-être tiendra un stand au forum des associations, dans le but de faire un appel à la participation, à la mesure de sensibilité et de disponibilité des bénévoles. Il espère vivement que les responsables des associations bédariciennes lui apporteront le soutien nécessaire.

Madame PEGURIER remercie monsieur Marty pour son intervention et annonce qu'en septembre une réunion sera prévue pour les personnes qui ont envie d'aider, mais aussi pour les familles des malades.

Madame VIALLES déclare que le comité local de la Ligue contre le Cancer compte entre 17 et 20 bénévoles qui sont prêts à subvenir aux besoins du nouvel Espace.